

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18/07/2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

L'assemblée municipale décide d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de rectifier une erreur matérielle concernant le classement d'une habitation sise au lieu-dit POUL AR VARQUEZ, cadastrée section B n° 991. Un reclassement en zone NB sera sollicité pour cette maison située en espaces remarquables (NL) afin de permettre des aménagements sur le bâti.

2. Autorisation d'ester en justice

Le 20/06/2014, le Préfet des Côtes d'Armor a saisi le Tribunal Administratif de Rennes pour l'annulation de l'arrêté municipal du 17/02/2014 accordant un permis de construire pour une maison d'habitation à Monsieur Yves-Marie LE FORESTIER, au lieu-dit Tos Crech.

Bien que située en zone constructible au PLU (UC), l'autorité de tutelle considère que cette construction est contraire aux dispositions de la Loi Littoral, s'agissant d'une extension d'urbanisation.

Par ordonnance du 11/07/2014, le Tribunal Administratif a suspendu l'application cet arrêté.

Il convient à présent d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif.

Le Cabinet d'avocats COUDRAY de Rennes est désigné pour représenter la commune.

3. Extension réseau électrique Basse Tension

La propriétaire de la parcelle cadastrée section C 212 (1750 m²) au 46 rue de Kermagen, souhaite diviser son terrain en deux lots, en vue de leur vente en terrain à bâtir.

Une extension du réseau électrique B.T est nécessaire pour alimenter le terrain.

Le montant des travaux estimé par le SDE 22 est de 3 767 €.

Conformément à la règle adoptée précédemment, la commune fera l'avance du coût des travaux et récupèrera la somme auprès de la propriétaire.

4. Acquisition terrain au lieu-dit COAT AN BORGNE

La commune fera l'acquisition des parcelles cadastrées D1595 (50 m²) auprès de Claude CHAZEL, et D1594 (1m²) auprès de Patrick KERVRAN, afin d'élargir le chemin rural n°99, au lieu-dit COAT AN BORGNE.

Cette acquisition se fera pour l'euro symbolique, les frais (bornage, acte) étant à la charge de la commune.

5 Rapport 2013 du service assainissement

Affermé à VEOLIA-Eau pour 12 ans (jusqu'au 31 décembre 2024).



Données techniques :

- station d'épuration 4200 équ/hbts : en service depuis juillet 2011,
- 31 km de canalisations
- 11 postes de relèvement
- 1 194 branchements
- 1 311 abonnés (1 295 en 2012)

- Nombre d'habitants desservis : 1 673
- Assiette de la redevance : 69 886 m3 (71 268 m3 en 2012,- 1.94%)
- Boues produites : 20.7 T de M.S. (25.4 T en 2012)
- Longueur de canalisation curée en prévention (ml) : 5 750 (5 630 en 2012)
- Volume traité à la station d'épuration : 249 403 m3 (676 m3/jour – capacité de 875 m3/jour) avec un maximum de 2 272 m3/jour.
- Curage pour désobstruction de réseau : 330 ml (60 en 2012)
- Energie consommée - station d'épuration : 93 559 KW
- Conformité des rejets : 100 %
- 2 pompes remplacées au poste de Mer Melen
- 1 pompe au poste de Pors rand

Données financières :

- Facture type pour 120 m3 au 01.01.2014... 368.00 € TTC (+4.46 %) soit 3.07 € le m3
- Recettes VEOLIA.....117 009 € (158 020 € en 2012 – 25.96%)
- Recettes commune.....97 723 € (90 607 € en 2012 +7.85%)
- Etat de la dette : encours au 31.12.2013513 969 €
Remboursement de l'exercice..... 26 374 €







6 Rapport annuel 2013 du service ordures

SMITRED – 169 595 habitants – 136 537 T traitées

① - Travaux et actions réalisés en 2013 :

- Convention avec Eco-mobilier pour le traitement des déchets d'ameublements
- Généralisation du tri sélectif en porte-à-porte
- Reconversion du site de Minihy-Tréguier, en centre de transfert
- Etude pour la mise en place d'un traitement des déchets de soins à risques infectieux à Pluzunet
- Etude pour augmenter les quantités à incinérer en important des ordures des départements voisins.

② - Projets 2014 :

-  **Centre de tri** : Agrandissement des locaux pour traiter les nouvelles résines
Automatisation du tri des cartons
Extension de l'aire de réception des collectes sélectives
-  **Unité de valorisation énergétique** : Mise aux normes du poste Haute Tension
-  **Unité de compostage en aération pilotée** :
Construction de 4 cases supplémentaires pour doubler le traitement
Obtention d'un agrément sanitaire pour le traitement des déchets animaux de catégorie 3.
-  **Unité de compostage de Pleumeur-Bodou** : Arrêt du compostage pendant 2 mois pour augmenter les apports à Pluzunet.
-  **Logistique transports** : depuis le 01/04/2014, la régie de transport du SMITRED prend en charge la collecte sélective des Communautés de Communes de Pontrioux, Belle-Ile en Terre, Lézardrieux et Bourbriac.
-  **Mise en place des traitements des déchets médicaux.**

③ - Traitement : Répartition annuelle par habitant :

- ordures ménagères résiduelles.....	231 kg (263 kg en 2012, 358 kg en 2004)
- collecte sélective.....	135 kg (119 kg en 2012, 97 kg en 2004)
- encombrants.....	68 kg (68 kg)
- bois.....	33 kg (29 kg)
- plâtres.....	10 kg (9 kg)
- déchets végétaux.....	287 kg (269 kg),

Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 12.50 % en 1 an, soit 33 kg/habitant.

Parallèlement la collecte sélective a augmenté de 13.4 %, soit 16 kg/habitant.

④ - Les tonnages :

- verre.....	9 150 T (8 429 T en 2012)
- papiers-cartons - plastiques-cannettes..	13 813 T (11 678 T en 2012)
- ordures ménagères résiduelles.....	39 478 T (44 437 T en 2012)
- déchets végétaux.....	48 724 T (45 439 T en 2012)
- polystyrène.....	32 T (27 T en 2012)
- déchets industriels banals.....	3 634 T (3 676 T en 2012)
- lampes et néons.....	3 T (idem)
- encombrants.....	11 570 T (11 527 T en 2012)
- bois.....	5 563 T (5 042 T en 2012)
- plâtres.....	1 391 T (1 516 T en 2012)
- textiles.....	438 T (449 T en 2012)
- déchets équipements électriques et électroniques.....	1 485 T (1 458 T en 2012)

7. Contrat de territoire – Revoyure

L'assemblée valide les modifications apportées au contrat de territoire conclu le 20/01/2010 entre le Département, la CCPL et les 7 communes, pour la période 2010/2015.

L'aide financière pour Pleubian est de 192 845 € affectée à la salle d'activités sportives.

8. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes – répartition 2014

Le montant de ce fonds, collecté auprès des collectivités disposant de ressources financières importantes au profit de celles qui sont moins favorisées, sera pour l'exercice 2014 de 167 823 € concernant la Communauté de Communes de la Presqu'île de LEZARDRIEUX.

La part revenant à la commune de Pleubian, selon la répartition de droit commun adoptée les années précédentes, sera de 29 612 € (20 581 € en 2013).

9. Fonds de concours 2014 de la Communauté de Communes de la Presqu'île de LEZARDRIEUX

Chaque année jusqu'en 2019, la CCPL verse aux communes membres, un fonds de concours correspondant au remboursement du prêt contracté par celles-ci pour le financement de la caserne incendie.

Une somme de 29 479.36 € sera versée en 2014 à Pleubian et justifiée par la dépense relative aux travaux de voirie.

10. Personnel communal

L'assemblée adopte des modifications au tableau des effectifs afin de prendre en compte les promotions, recrutement et changements d'horaires :

- Au 01/10/2014, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet 28/35^è au restaurant scolaire
- Au 01/09/2014, suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35^{ème} au restaurant scolaire.
- Au 01/10/2014, création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet et suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet à la même date (promotion).
- Au 01/01/2014, création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à la même date (promotion).
- Au 01/08/2014, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (30/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe non complet (30/35^{ème}) à la même date (promotion).
- Au 01/09/2014, changements d'horaires du personnel scolaire :
 - Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe 18/35^{ème} au 22/35^{ème}.
 - Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe 22.5/35^{ème} en 33/35^{ème}.
 - Transformation d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe 30/35^{ème} en 30.5/35^{ème}.
 - Transformation d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe 19.5/35^{ème} en 26/35^{ème}.
 - Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe 30.5/35^{ème} en 32/35^{ème}.

L'assemblée décide d'adhérer à la procédure de consultation initiée par le CDG22, pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires (maladie accident de service, frais médicaux etc...) qui vient à l'échéance le 31/12/2015. Le nouveau contrat couvrira la période 2016/2020.

11. Subvention complémentaire 2014

Une subvention de 314.68 € correspondant à la prise en charge de la moitié des frais de piscine de l'école St Georges pour le 2^{ème} trimestre 2013/2014, sera octroyée à l'OGEC.

12. Plan départemental des Itinéraires de promenades et de Randonneurs (P.D.I.P.R)

L'assemblée sollicite l'inscription du circuit du Sillon au P.D.I.P.R.

13. Nouveaux rythmes scolaires

L'assemblée décide de traiter avec les personnes qui suivent pour l'animation des activités dans le cadre périscolaire à la rentrée de septembre :

Activités	Responsables	Tarifs	Coût
- Eveil musical	Presqu'île à tue tête	12.75 € / heure	765 €
- Porcelaine froide	Pascale ILLIEN	50 € / séance + 1€ / enfant	1 960 €
- Bijoux	Janick PICARD (Béobi bijoux)	45 € / heure + 5 € frais de déplacement	945 €
- Objets plastiques	Stéphane MICHAUD	50 € / heure	750 €
- Marionnettes	LBOBO	40 € / séance	1 493.10 €
- Théâtre	Claudie THOMAS	40 € / heure	1 440 €
- Eveil corporel	Stéphanie TROESCH	21 € / heure + charge	2 236.50 € + charge